

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

DELIBERATION N° 2026-048

Demande de subvention DETR pour réfection toiture

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de SAINT ALPINIEN se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. PERREAUT François, Maire.

Date de convocation : 16 septembre 2026

ETAIENT PRESENTS : : (par ordre de mandat puis par ordre alphabétique) : M. PERREAUT François – Mme DEMIR Gülkiz – M ROUGIER Patrice - Mme BIELLI Sylvie - M BONNAUD Alexandre – M AUGRAS Guillaume - Mme CADRAN Aude - Mme CARNET Laurianne– M CHABANT François– Mme TANGARA Pascale

Excusé avec procuration : M MOREAU Jean-Baptiste pouvoir à M ROUGIER Patrice

Mme TANGARA Pascale est désignée comme Secrétaire de séance

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	10	01	11	11	11	0	0

Objet : DETR 2026

M le Maire rappelle le caractère très urgent sur le logement communal. Une inspection a mis au jour, une charpente très détériorée, une rive abimée et une menace d'effondrement de la cheminée. Il propose de déposer rapidement le dossier de DETR car des crédits pourraient nous être attribué, à la vue du caractère urgent des travaux à réaliser.

Le dossier se chiffre ainsi :

Devis Desreboulles 7 289,40€ HT (8 747,28€TTC)
DETR Actions prioritaires 50% 3 644,70€
Autofinancement 3 644,70€ HT

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte ce devis à la majorité et demande à M le Maire de mener à bien cette opération.

Transmis le 30/09/2026

Affichée le 30/09/2026

Le 25/09/2026

Le Maire,

François PERREAUT

